

Compte-rendu du conseil municipal du lundi 25 mai 2020 à 20h à la salle polyvalente de St Julien sur Bibost.

### Installation du conseil municipal

La séance est ouverte sous la présidence de Thierry VANEL, en sa qualité de doyen d'âge du conseil municipal, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (tous présents) installés dans leurs fonctions.

Marie-Charlotte CHAMFRAY est désignée secrétaire de séance.

### Election du maire

#### Appel nominal des membres du conseil

Thierry VANEL, le doyen d'âge, procède à l'appel nominal des membres du conseil, il dénombre 15 conseillers présents et constate que la condition de quorum est remplie.

Les deux assesseurs désignés sont : Valérie GUIRAL et Alain FARJOT

Thierry VANEL invite tous les conseillers à procéder à l'élection du Maire. Il rappelle que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Florent CHIRAT se porte candidat.

Florent CHIRAT est élu Maire au premier tour de scrutin avec : 14 voix pour et 1 vote blanc

Florent CHIRAT remercie les élus pour leur confiance.

### Création du nombre de postes d'Adjoints au Maire

Sous la présidence de Florent CHIRAT, élu Maire, et après proposition, les conseillers municipaux décident la création de 3 postes d'adjoints à l'unanimité. Le Maire précise que l'entrée en fonction des adjoints interviendra dès leur élection.

### Election des Adjoints au Maire

Florent CHIRAT rappelle que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

Election du 1<sup>er</sup> Adjoint : Cédric BLANC se porte candidat.

Vote à bulletin secret : 14 voix pour Cédric BLANC et 1 vote blanc  
**Cédric BLANC est élu 1<sup>er</sup> adjoint au premier tour de scrutin.**

### Compte-rendu du Conseil Municipal

25 mai 2020  
Début à 20h

*Présents : Cédric BLANC, Florent CHIRAT, Bertrand GIROUD, Cyrille GOUTTE, Sylvie CARRET, Alain FARJOT, Marie-Charlotte CHAMFRAY, Thierry VANEL, Baptiste DELORME, Gaëlle GUINET, Aurélie BOUVY, Freddy GOUTTE, Solange PEYLABOUD, Valérie GUIRAL, Romain VERNY*

*Absents excusés (0)*

*Secrétaire de séance : Marie-Charlotte CHAMFRAY*

#### **Pour recevoir la version mail :**

[cominfo@saintjulienurbibost.fr](mailto:cominfo@saintjulienurbibost.fr)

#### **Site internet du village**

[www.saintjulienurbibost.fr](http://www.saintjulienurbibost.fr)

#### **Page Facebook**



[facebook.com/saintjulienurbibost](https://facebook.com/saintjulienurbibost)



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

Election du 2<sup>ème</sup> Adjoint : Cyrille GOUTTE se porte candidat.

Vote à bulletin secret : 14 voix pour Cyrille GOUTTE et 1 vote blanc  
**Cyrille GOUTTE est élu 2<sup>ème</sup> adjoint au premier tour de scrutin.**

Election du 3<sup>ème</sup> Adjoint : Marie-Charlotte CHAMFRAY se porte candidate.

Vote à bulletin secret : 14 voix pour et 1 vote blanc  
**Marie-Charlotte CHAMFRAY est élue 3<sup>ème</sup> adjointe au premier tour de scrutin.**

Le tableau du nouveau Conseil Municipal (établi par ordre : Maire, Adjoints, ancienneté d'élection, suffrages obtenus et à égalité de voix par priorité d'âge), détermine le rang des membres et se présente ainsi :

1	Florent CHIRAT
2	Cédric BLANC
3	Cyrille GOUTTE
4	Marie-Charlotte CHAMFRAY
5	Bertrand GIROUD
6	Thierry VANEL
7	Alain FARJOT
8	Sylvie CARRET

9	Solange PEYLABOUD
10	Valérie GUIRAL
11	Freddy GOUTTE
12	Romain VERNY
13	Aurélie BOUVY
14	Gaëlle GUINET
15	Baptiste DELORME

## Indemnités de fonctions allouées aux élus

Le Maire présente aux conseillers les modalités d'indemnités de fonctions allouées aux élus.

Ces indemnités sont fixées en % de l'indice brut terminal (actuellement 3889 euros brut / mois). Pour les communes de notre strate (500 à 1000 habitants), le taux maximum applicable sur cet indice est de 40.3 % pour le maire et de 10,7 % pour les adjoints. Le maire rappelle que jusqu'à présent (et depuis plusieurs mandats) les indemnités étaient fixées sur la commune à 31% de cet indice pour le Maire et 8,25 % pour les adjoints.

Florent CHIRAT propose que le taux soit maintenu à 31 % pour le maire et réajusté à 9 % pour chacun des 3 adjoints.

Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité les taux proposés.

## Discussion sur la mise en place des commissions

Florent CHIRAT présente aux conseillers les différentes commissions à constituer et les invite à s'inscrire, avec un délai de réflexion jusqu'au prochain conseil municipal pour définir de façon définitive les membres de chaque commission ainsi que les représentations dans les différents syndicats.

### Commission scolaire

Après une fermeture d'environ 2 mois, et conformément aux directives gouvernementales, l'école a réouvert ses portes le lundi 11 mai pour les enseignants et le jeudi 14 mai pour les enfants.

Cette rentrée s'est déroulée sur le principe du respect des préconisations de l'académie quant à l'organisation des classes et la mise en place de mesures de distanciation. Madame la directrice a sondé les parents et l'accueil s'est réalisé sur la base du volontariat et sur la priorisation des enfants des personnes jugées prioritaires sur le plan professionnel.

Une garderie périscolaire est assurée matin et soir. La restauration de midi a été dans un 1<sup>er</sup> temps (jusqu'au 29 mai) proposé par l'APE et le prestataire, à la salle polyvalente afin de disposer de plus d'espace. Cela dit, les effectifs étant réduits (présence alternée d'une partie seulement des enfants), les frais fixes impactaient fortement le coût unitaire des repas. La commune compensera jusqu'à fin mai, mais en accord avec l'APE et le prestataire, il a été décidé qu'à partir de début juin, les parents devront fournir un repas froid aux enfants scolarisés.

Pour les enfants non scolarisés, les cours à distance sont maintenus comme durant le confinement.

Nous pensions qu'il était souhaitable d'ouvrir à nouveau l'accueil scolaire, c'est pourquoi nous avons essayé d'organiser au mieux cette rentrée avec les différents partenaires (équipe enseignante, personnel communal, MJC, APE) que nous tenons à remercier pour leur implication.

Cette période nous a permis de nous rendre compte qu'un village sans école est tout de suite beaucoup moins animé ! Vivement le retour à des jours meilleurs.

### Action sociale

Durant cette période, les membres de la commission ont réalisé un suivi auprès des personnes isolées en lien avec l'ADMR. Des masques tissus réalisés par les bénévoles de la commune ont été distribués par les élus et les masques proposés par la région Rhône-Alpes accompagnent la distribution de ce « Saint Julien »

***Merci aux élus qui se sont fortement impliqués dans la gestion de cette période, notamment sur le plan scolaire et social, à ceux qui ont accepté le prolongement de leur mandat de quelques semaines.....***

***Et bienvenus aux nouveaux qui débutent officiellement ce nouveau mandat.***

### Prochain conseil municipal :

Mardi 16 juin 2020 à 20h00

Séance levée à 22h10

### La Tonnelle

L'épicerie restera aménagée telle quelle jusqu'aux vacances d'été, avec toujours une large gamme de produits : de la boucherie-charcuterie, du frais, des fruits et légumes et des surgelés.

Chaque weekend, un plat à emporter est proposé, pensez à réserver dans la semaine.

Rappel des horaires d'ouverture :

Du mardi au jeudi : 08h30-12h30

Vendredi : 08h30-12h30 / 16h30-18h30

Samedi : 08h30-12h30

Le dimanche : 08h30-12h

A partir du 02 juin, si le gouvernement autorise la réouverture des bars –restaurants, le bar sera installé sur la terrasse en face, sous une tonnelle toute neuve.

### Le marché du jeudi

Le camion JEM Montrottoise charcuterie- traiteur est de retour chaque jeudi de 16h30 à 19h00 sur le petit parking au-dessus de la salle des fêtes, ainsi que le camion Pizza Lulu à partir de 18h30 jusqu'à 21h00.



**Paulette Devaux utilise la machine à découper permettant de couper 3 épaisseurs de tissus en même temps.**

## Mais qui se cache derrière vos masques en tissus distribués par vos élus ?

Un groupe de couturières St juliénoises, solidaires, bénévoles, aux mains de fée ! Tout a commencé au début du confinement, le 19 mars. La fille d'une voisine à Paulette Devaux et Hélène Matray avait besoin de s'équiper en masque pour travailler dans un Epadh. Les voisines parties à réfléchir, se renseigner sur les normes, les patrons... un masque a vu le jour, elles l'améliorent, puis deux, puis trois, la machine est lancée !

Leur savoir-faire se sait et le bouche à oreille fonctionne. Elles fabriquent alors des masques pour la Mairie de l'Arbresle, qui seront distribués aux commerçants, sur le marché et à l'hôpital de l'Arbresle. Pour cela, elles s'entourent de 13 couturières bénévoles St Juliénoises et s'organisent : un atelier découpe, pour que les couturières n'aient plus qu'à les coudre chez elles. Les masques sont par la suite lavés à 60°C avant d'être distribués.

Face à cette belle initiative, la mairie de St Julien sur Bibost leur demande de confectionner 1000 masques pour les habitants. Leur réponse fut sans appel et positive !

La mairie organise alors une collecte de tissus le 22 avril dernier pour les approvisionner en matière première, et les voilà parties à relever le défi ! Elles ont au total confectionnés plus de 2500 masques répartis entre différentes mairies et autres.

La municipalité les remercie vivement pour leur initiative, leur travail minutieux et leur dévouement.

Tout simplement, **BRAVO !**

Les couturières : Marie-france Dessaintjean, Christine Giroud, Martine Poncet, Elisabeth Goutte, Solange Peylaboud, Chantal Tauber, Xaviera Jaillet, Bernadette, Nathalie Roncière, Odile Ronchietto, Anne Marie Giraud, Isabelle Delaire, Brossard Nicole et bien sûr Paulette Devaux et Helene Matray à l'initiative de cet atelier !

## Réouverture Mairie

### Déchetterie

Toutes les filières de tri sont aujourd'hui **opérationnelles** en déchèteries (*sous réserve des capacités techniques des bennes*) à Fleurieux sur L'Arbresle et à la Brevenne (Courzieu).

L'apport de déchets dangereux (peinture, phytosanitaires, acide,...) est limité à de **petites quantités** par usager (à l'appréciation du gardien).

En raison de l'affluence sur les deux déchèteries et des risques sanitaires actuels, **le port du masque en déchèteries devient obligatoire à partir du lundi 25 mai 2020**. Ainsi, les sites pourront accueillir plus d'usagers en même temps et l'attente sera diminuée. Dès présentation de la carte d'accès, les usagers ont l'obligation de poster un masque et le conserver tout le temps du vidage de leurs déchets.

Les déchetteries sont ouvertes aux horaires habituels : <https://www.paysdelarbresle.fr/agir-pour-lenvironnement/les-decheteries-du-pays-de-larbresle/>